



ASSEMBLÉE NATIONALE
N° 2037-2050615

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'aménagement du territoire

PROCÈS-VERBAL

Séance du 14 juin 2005



Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 230,
Loi concernant la Ville de Gaspé
(Texte adopté avec des amendements)

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'aménagement du territoire

Séance du mardi 14 juin 2005

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 230, *Loi concernant la Ville de Gaspé*. (Ordre de l'Assemblée, le 12 mai 2005)

Membres présents :

- M. Ouimet (Marquette), président de la Commission
- M. Legendre (Blainville), vice-président de la Commission et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales

- M. Auclair (Vimont)
- Mme Hamel (La Peltre), en remplacement de M. Dubuc (La Prairie)
- M. Lelièvre (Gaspé), proposeur du projet de loi, en remplacement de M. Pagé (Labelle)
- Mme Normandeau (Bonaventure), ministre des Affaires municipales et des Régions
- M. Tomassi (LaFontaine)
- Mme Vien (Bellechasse), en remplacement de M. Clermont (Mille-Îles)

Témoins (par ordre d'intervention) :

De la Ville de Gaspé :

- M. Arthur Drolet, maire
- M. Gaétan Lelièvre, directeur général
- M^e Conrad Delisle, procureur

La Commission se réunit à 16 h 18 sous la présidence de M. Ouimet (Marquette), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour de la séance (annexe II).

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

AUDITION ET ÉTUDE DÉTAILLÉE

M. Lelièvre (Gaspé), Mme Normandeau (Bonaventure) et M. Legendre (Blainville) formulent des remarques préliminaires.

M. Drolet donne le point de vue de la requérante.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et la requérante.

Article 1 : Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : M. Lelièvre (Gaspé) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 2, amendé, est adopté.

Articles 3 et 4 : Après débat, les articles 3 et 4 sont adoptés.

Article 5 : M. Lelièvre (Gaspé) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 5 est retiré.

Article 6 : L'article 6 est adopté.

Article 7 : M. Lelièvre (Gaspé) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 7 est retiré.

Article 8 : L'article 8 est adopté.

Préambule : Le préambule du projet de loi est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Texte du projet de loi n° 230 : Le texte du projet de loi n° 230, *Loi concernant la Ville de Gaspé*, amendé, est adopté.

Sur motion de M. Lelièvre (Gaspé), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

REMARQUES FINALES

Mme Normandeau (Bonaventure), M. Legendre (Blainville), M. Lelièvre (Gaspé) et M. Drolet formulent des remarques finales.

À 17 h 04, la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux quelques instants avant d'entreprendre un autre mandat que lui a confié l'Assemblée.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Marc Painchaud



François Ouimet

MP/jm

Québec, le 14 juin 2005

ANNEXE I

Amendements adoptés

PROJET DE LOI 230
(Privé)

Am 1
Art. 2

Loi concernant la Ville de Gaspé

Amendement

Article 2

Remplacer l'article 2 par le suivant :

«2. La ville peut louer ou aliéner tout immeuble, en tout ou en partie, à titre gratuit ou onéreux, en faveur du gouvernement, de l'un de ses ministres ou organismes. Elle peut ainsi louer ou aliéner un immeuble qu'elle a acquis, construit ou transformé à des fins industrielles et ce, malgré l'article 12 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., chapitre I-0.1).»

A. Q.

La ville peut aussi louer ou aliéner un immeuble sis dans la zone industrielle du Parc des Augustines en faveur de toute personne ayant conclu une entente relative à tout ou partie de cet immeuble, avec le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes. Dans ce cas, les articles 6, 6.0.1 et 6.0.2 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux s'appliquent.

La ville peut conclure une entente avec un organisme à but non lucratif voué aux mêmes fins que celles visées au premier alinéa, lui prêter de l'argent, lui accorder des subventions et lui céder ou lui louer à titre gratuit ou onéreux des immeubles dont elle est propriétaire. Pour garantir l'exécution des engagements pris dans cette entente, la ville peut se faire donner une hypothèque ou tout autre sûreté qu'elle juge suffisante et se faire consentir d'autres avantages.»

A. D. L.
M. D.

Am 2
Art. 5

PROJET DE LOI (Privé) 230

Loi concernant la Ville de Gaspé

Amendement

Article 5

Retirer l'article 5.

Adopté
M.B.

Ann 3
Art. 7

PROJET DE LOI (Privé) 230

Loi concernant la V. 11e de Gaspi

Amendement

Article 7

Retirer l'article 7.

A dote
M.B.

ANNEXE II

Ordre du jour



COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Audition des intéressés et étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants :

n° 220, *Loi concernant la Ville de Thetford Mines*; n° 224, *Loi concernant la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu*; n° 225, *Loi modifiant la Loi constituant en corporation la Ville du Lac Saint-Joseph*; n° 227, *Loi concernant la Ville de Magog*; n° 230, *Loi concernant la Ville de Gaspé*; et n° 232, *Loi modifiant divers règlements d'emprunt émanant de la Ville de Montréal*.

ORDRE DU JOUR

Le mardi 14 juin 2005

Salle Louis-Hippolyte-LaFontaine

De 15 heures à 18 heures et, si nécessaires, de 20 heures à 24 heures

1) **PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ N° 220, *Loi concernant la Ville de Thetford Mines***

Proposeure : Mme Dominique Vien, députée de Bellechasse

Requérante : Ville de Thetford Mines

M. Normand Laliberté, maire

M. Yvan Faucher, directeur général

M^c Denise Veilleux, directrice générale adjointe

M^c Pierre Paradis, procureur

2) PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ N° 224, *Loi concernant la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu*

Proposeur : M. Jean-Pierre Paquin, député de Saint-Jean

Requérante : Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale, secteur

L'Acadie et ex-mairesse de L'Acadie

M. Maurice Bergeron, conseiller au développement
économique et ex-maire de St-Athanase

M^c Louis Hébert, procureur

Intervenants : M. Myroslaw Smereka, citoyen et ex-maire de Saint-Jean-sur-Richelieu

M. Jean Lamoureux, représentant du Parti Action civique

3) PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ N° 225, *Loi modifiant la Loi constituant en corporation la Ville du Lac Saint-Joseph*

Proposeur : M. Jean-Pierre Soucy, député de Portneuf

Requérante : Ville du Lac Saint-Joseph

M. Raymond Blouin, maire

Mme Viviane Viviers, secrétaire-trésorière

M^c Léonce-E. Roy, procureur

4) PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ N° 227, *Loi concernant la Ville de Magog*

Proposeur : M. Bernard Brodeur, député de Shefford

Requérante : Ville de Magog

M. Marc Poulin, maire

M. Gilles Bertrand, directeur général

5) PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ N° 230, *Loi concernant la Ville de Gaspé*

Proposeur : M. Guy Lelièvre, député de Gaspé

Requérante : Ville de Gaspé

M. Arthur Drolet, maire

M. Gaétan Lelièvre, directeur général

M^e Conrad Delisle, procureur

M^e Catherine Delisle, avocate

6) PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ N° 232, *Loi modifiant divers règlements d'emprunt émanant de la Ville de Montréal*

Proposeur : M. Tony Tomassi, député de LaFontaine

Requérante : Ville de Montréal

Mme Manon Barbe, mairesse de l'arrondissement de Lasalle et
conseillère au conseil de la Ville de Montréal

M^e Josée Racicot, avocate, Direction du contentieux

M. Jacques Marleau, directeur, Direction du financement,
trésorerie et gestion des caisses de retraite

Mme Diane Corbeil Cadotte, conseillère en finances, Direction
du financement, trésorerie et gestion des caisses de retraite.

Ajournement

PROJET DE LOI N° 230 AUTEUR: M. Guy Lelièvre, député de Gaspé
 TITRE : Loi concernant la Ville de Gaspé

- Présentation le : 2005-05-12

Consultations gén. ou part. à la — le —

Dépôt du rapport de commission: —

Motion de scission le : —

Motion de report le : —

- Adoption du principe le : 2005-06-16

Étude détaillée à la CAI le 2005-06-14

- Dépôt du rapport de Commission le : 2005-06-15 AM (3)

Si amendement(s) en Commission : oui ☒ non ☐ Si amendement au titre : oui ☐ non ☒

Si amendement(s) transmis en vertu de l'article 252 : oui ☐ non ☒

de M — (... articles amendés)

de M — (... articles amendés)

de M — (... articles amendés)

- Prise en considération du rapport le : —

Amendements transmis en vertu de l'article 252 et qui ont été adoptés :

de M —

de M —

de M —

Si amendement(s) en vertu de l'article 257 : oui ☐ non ☒ (... articles amendés)

- Adoption du projet de loi le: 2005-06-16

- Sanction du projet de loi le: 2005-06-17

Motion de suspension des règles présentée le : —

Feuille de temps jointe sur: —

Feuille de vote jointe sur: —

Autres: —

